

Optimisation de
la rémunération

2011

FVI
PATRIMOINE & ENTREPRISE
LA SOLUTION LOGICIELLE

FVI | Patrimoine & Entreprise

Tour Polygone

265 avenue des Etats du Languedoc

34000 – Montpellier

Optimisation de la rémunération

Tarif location annuelle :

590 € HT

705.64 € TTC

La location annuelle comprend :

- une licence d'utilisation,
- des aides contextuelles,
- un guide d'utilisation,
- des mises à jour permanentes via internet,
- une hotline technique,
- une hotline métier,
- une téléassistance.

OFFERT

Une heure de prise en main de l'outil lors de la première location.



Transformation de statut de salarié en TNS

Pendant de nombreuses années, il était conseillé à tout commerçant ou artisan de se mettre en SARL avec une détention maximale de 50% des parts afin de bénéficier des régimes de retraite et de prévoyance des salariés cadres.

L'apparition de la loi Madelin en 1994 a provoqué un renversement de stratégie. Les charges sociales des salariés étant plus lourdes que celles des gérants majoritaires, nombreux sont les professionnels qui reviennent au statut de TNS.

En dehors des considérations juridiques de détention des parts, le logiciel calcule les cotisations respectives du salarié cadre et du TNS à revenu imposable identique.

Les cotisations sont certes plus faibles en gérance majoritaire mais les prestations s'en ressentent souvent considérablement.

L'objet de cet outil est donc d'établir un parallèle entre ces deux statuts, puis de calculer les montants à investir (généralement en loi Madelin) pour obtenir des prestations équivalentes sinon supérieures, sans oublier que les cotisations Madelin engendrent un surcoût générant peu ou pas de prestations supplémentaires.

Optimisation salaires / dividendes

Les dirigeants salariés ou gérants majoritaires s'interrogent souvent sur l'affectation des bénéfices de leur entreprise. Ont-ils intérêt à augmenter leur rémunération (prime) ou est-il plus judicieux de s'octroyer des dividendes ?

L'objet de ce module est donc d'essayer d'apporter une réponse à cette problématique.

PEE et PERCO sont volontairement écartés de la simulation - bien qu'ils soient les meilleurs outils d'optimisation - car ils sont ouverts à l'ensemble des salariés et favorisent une dilution en opposition avec l'exigence d'optimisation personnelle du dirigeant.

Il en va de même pour le régime supplémentaire codifié à l'article 83 du CGI pour deux raisons :

- le régime s'adressant à une catégorie objective de personnel, on retrouve le phénomène de dilution à l'instar des PEE et PERCO;
- les limites fiscales et sociales sont rapidement atteintes surtout lorsque l'abondement PERCO absorbe déjà 5 556 € ! (2011)

Néanmoins, les contrats article 83 existants ou Madelin, sont bien pris en compte par ce module.

Toute augmentation ou diminution du salaire a nécessairement des conséquences sur les prestations retraite et prévoyance, aussi, bien que l'optimisation souhaitée soit d'abord financière, ces conséquences et éventuellement leur financement, sont prises en compte par le logiciel.

Le logiciel réalise simultanément 21 simulations en commençant par totalité en salaire et zéro en dividende puis, 95% en salaire et 5% en dividendes,...zéro en salaire et 100% en dividendes.